



CONTRIBUTION DE L'ÉPARGNE GÉRÉE
À LA LUTTE CONTRE
**LE RÉCHAUFFEMENT
CLIMATIQUE**

CONTRIBUTION DE L'ÉPARGNE GÉRÉE À LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



L'AFG a adressé à l'ensemble de ses sociétés de gestion adhérentes un questionnaire recensant les « solutions climat » qu'elles proposent ou vont proposer à leurs clients, investisseurs institutionnels et épargnants individuels.

Le questionnaire a recueilli **34 réponses** de sociétés de gestion (liste en annexe) qui représentent au global plus de **1700 milliards d'euros d'actifs** sous gestion au 31 décembre 2014.

Les principaux enseignements sont les suivants :

- ◉ L'épargne placée dans des fonds socialement responsables ou des fonds verts contribue à la lutte contre le réchauffement climatique ;
- ◉ Les sociétés de gestion analysent de plus en plus l'impact des entreprises sur l'environnement grâce à différents outils dont la mesure de l'empreinte carbone ;
- ◉ Les sociétés de gestion encouragent les entreprises à une plus grande transparence sur leurs émissions de CO₂. Elles pourront ainsi mieux intégrer cette donnée dans leurs décisions d'investissement pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, en réduisant les investissements dans les activités carbo-intensives et/ou en privilégiant les activités favorisant la transition énergétique.

1.

L'épargne placée dans des fonds socialement responsables ou des fonds verts contribue à la lutte contre le réchauffement climatique.

La plupart des fonds ISR¹ sont conçus pour avoir une « empreinte carbone » plus faible que les fonds classiques. En effet, dans ces fonds, les entreprises sont analysées notamment sur le critère environnemental avec une attention particulière sur leur empreinte carbone. Au 5 octobre 2015, 331 fonds gérés par 47 sociétés de gestion adhéraient au Code de Transparence.

Les « obligations vertes » ou « green bonds » montent en puissance dans les portefeuilles des fonds ISR obligataires et diversifiés.

Plus de dix sociétés de gestion ont créé des fonds

d'investissement plus spécifiquement dédiés au financement de la transition énergétique et écologique pour un montant total d'encours de plus de 6 milliards d'euros². Ces fonds « thématiques » peuvent avoir un objectif large tel que l'environnement en général ou un champ plus concentré comme l'eau, l'économie circulaire, la contribution à la transition énergétique,...

Des fonds de capital investissement dédiés notamment aux énergies renouvelables ou des fonds immobiliers spécialisés dans la transition énergétique émergent.

Une dizaine de sociétés de gestion envisagent de créer dans l'année qui vient un ou plusieurs fonds sur le thème de la lutte contre le changement climatique. Des projets de création de fonds obligations vertes sont en cours de réflexion mais également des fonds ayant comme thématique la transition énergétique.

1 - Voir liste des fonds ISR ouverts au public adhérent au Code de transparence AFG/FIR/Eurosif en annexe

2 - Voir liste en annexe

2.

De plus en plus, les sociétés de gestion analysent l'impact des entreprises sur l'environnement grâce à différents outils dont la mesure de l'empreinte carbone.

Certaines sociétés de gestion ont mis en place des **approches sectorielles** qui intègrent une analyse environnementale : des politiques sectorielles **encadrent alors les investissements dans les secteurs les plus exposés** (extraction minière, charbon, pétrole...), en prenant en compte les risques environnementaux spécifiques attachés à ces secteurs et en excluant les entreprises les plus exposées.

Cette analyse conduit à :

- réduire les investissements dans les activités carbo-intensives,
- privilégier les activités favorisant la transition énergétique.

Cette analyse sectorielle amène parfois à une pondération différenciée des secteurs entre eux, ou des entreprises au sein de chaque secteur. D'autres approches se focalisent sur l'exclusion des activités les plus carbo-intensives, ou sur une sélection positive des activités qui favorisent la transition énergétique.

Si la mise en place de ce type d'approche n'est pas encore généralisée, elle tend à s'élargir dans l'année à venir.

Les 34 sociétés de gestion qui ont répondu travaillent sur la mesure des émissions de carbone de leurs portefeuilles. Parmi elles, **un tiers a déjà défini une méthode d'évaluation de cette empreinte carbone.**

Elles s'appuient généralement sur des **prestataires externes.**

L'empreinte carbone est dans un premier temps calculée sur une sélection de fonds actions.

Les typologies d'indicateurs carbone les plus utilisées sont les suivantes :

- émissions absolues
- émissions rapportées au chiffre d'affaires de l'entreprise
- émissions rapportées aux montants investis

La majorité des méthodes de calcul intègre **les scopes 1 et 2**, les émissions de CO₂ du scope 3 étant encore difficiles à obtenir.

De façon générale, la performance carbone du fonds est comparée à son indice de référence. Certaines sociétés de gestion effectuent cette comparaison au niveau de chaque secteur d'activité, afin de réduire les effets d'allocation sectorielle dans l'interprétation des résultats.

Les données brutes qui ressortent de ces calculs sont parfois complétées par des **commentaires qualitatifs**, destinés à contextualiser et affiner l'impact environnemental du fonds.

Au-delà de l'empreinte carbone, **d'autres indicateurs commencent d'ailleurs à apparaître** : consommation d'eau et d'énergie en fonction du chiffre d'affaires ou du nombre d'employés, production et gestion des déchets, part des énergies renouvelables...

Cependant, les sociétés de gestion rencontrent des difficultés pour le calcul de l'empreinte carbone de leur portefeuilles.

La quasi-totalité des sociétés de gestion répondantes souligne les difficultés auxquelles elles sont confrontées. Les données ne sont pas toujours disponibles et, lorsqu'elles le sont, elles ne sont pas toujours exploitables :

- **manque d'homogénéité** des méthodes de calcul d'empreinte carbone retenues par les entreprises,
- doubles comptages,
- diversité des méthodes d'approximation pour les données manquantes,
- absence de définition claire des indicateurs.

Pour y remédier, différentes pistes sont proposées :

- du côté des entreprises, améliorer leur communication sur leurs émissions de CO₂, dans les différents périmètres (scope 1, scope 2, scope 3),
- du côté des investisseurs, standardiser les définitions des différentes typologies d'indicateurs, et rédiger un guide des bonnes pratiques pour le calcul et la diffusion de l'empreinte carbone. Des progrès doivent par ailleurs être faits pour intégrer les émissions évitées dans la méthode de calcul.



Il apparaît clairement que la mesure par les émetteurs de l'empreinte carbone est encore très imparfaite et que d'autre part, elle ne suffit en aucun cas à résumer l'impact d'un fonds en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

La plupart des sociétés de gestion répondantes qui n'ont pas encore pu calculer l'empreinte carbone envisagent de le faire dans l'année qui vient.

3.

Les sociétés de gestion encouragent les entreprises à une plus grande transparence sur leurs émissions de CO₂. Elles pourront ainsi mieux intégrer cette donnée dans leurs décisions d'investissement pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.

Beaucoup de sociétés de gestion répondantes sont signataires du « **Carbon Disclosure Project** »³, pour inciter les entreprises à une plus grande transparence sur leurs émissions de CO₂.

Nombreuses sont celles qui se sont également lancées dans une dynamique de **dialogue avec les entreprises** : ces campagnes d'engagement s'attachent à sensibiliser les entreprises sur les risques carbone et de changement climatique.

Enfin, de façon plus marginale, certains fonds cèdent tout ou partie de leurs actifs exposés aux énergies les plus carbonées, tandis que d'autres fonds sont spécifiquement **créés pour financer la transition énergétique**. Des innovations produits (le compte épargne CO₂) ou méthodologiques (un filtre risque énergie-climat dans l'évaluation des entreprises) commencent à apparaître.

S'agissant plus spécifiquement des fonds de capital investissement, fonds immobiliers ou des fonds d'infrastructures, ceux-ci mettent en place des formes d'engagement assez fortes : présence aux conseils d'administration, audits environnementaux, démarche de sensibilisation des locataires / occupants à la réduction des consommations énergétiques,...

Annexe 1

Liste des fonds ISR et des fonds qui s'engagent activement dans le financement de la transition énergétique et écologique

→ Liste des fonds ISR ouverts au public adhérent au Code de Transparence AFG FIR Eurosif

> La liste des fonds est disponible en suivant le lien suivant sur le site internet de l'AFG :

👁 http://www.afg.asso.fr/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=3833&Itemid=234&lang=fr

> Au 5 octobre 2015, 331 fonds gérés par 47 sociétés de gestion adhéraient au Code de Transparence.

→ Liste des fonds répondant au questionnaire qui s'engagent activement dans le financement de la transition énergétique et écologique



3 - Le Carbon Disclosure Project (CDP) est une organisation internationale à but non lucratif visant à étudier l'impact des principales entreprises mondiales cotées en bourse sur le changement climatique. Le CDP effectue depuis 2003 une campagne annuelle pour recueillir des informations sur les émissions de gaz à effet de serre des entreprises.

Annexe 1

Société de gestion	Nom du fonds	Thématique d'investissement	Classe d'actifs
ACOFI Gestion	Transition énergétique France	EnR solaire Photovoltaïque et Eolien	Private Equity
AMUNDI	Amundi valeurs durables	Activités liées au développement durable (efficacité énergétique, énergies renouvelables, gestion de l'eau et des déchets)	Actions
	Amundi index equity Europe low carbon	Exclusion des valeurs de l'univers à plus forte intensité carbone, ainsi que des plus grands détenteurs de réserves rapportées au chiffre d'affaires	Actions
	Amundi index equity global low carbon		Actions
	Amundi ETF msci world low carbon ucits		Actions
	Stratégie low carbon (mandats)		Actions
AXA INVESTMENT MANAGERS	Planet Fund		Green Bond & Transition énergétique
BNPP INVESTMENT PARTNERS	Parvest Global Environment	Environnement	Actions
	Parvest Environmental Opportunities	Environnement	Actions
	BNP Paribas Aqua	Eau	Actions
	Parvest Green Tigers	Environnement	Actions
	BNP Paribas Immobilier Responsable	Immobilier	Actions
	Low Carbon 100 Europe	Low Carbon	Actions
	Cedrus Sustainable Megatrends	Transition énergétique, gestion des ressources naturelles, développement humain	Actions
	Cedrus Sustainable Megatrends 2	Transition énergétique, gestion des ressources naturelles, développement humain	Actions
CM-CIC AM	CM-CIC Objectif Environnement	Solutions et bonnes pratiques environnementales	Actions
HUMANIS GESTION D'ACTIFS	HGA Obligations vertes	Changement climatique Green bonds	Obligations
LA BANQUE POSTALE AM	LBPAM Responsable Actions Environnement	Energies renouvelables, Economie circulaire Transports et mobilité durable, Bâtiments verts, Services et solutions environnementales	Actions
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT	Terra Nova	Environnement	Actions
SYCOMORE AM	Sycomore Eco Solutions	Contribution à la TEE	Actions

REMERCIEMENTS

L'AFG remercie les membres du groupe de travail "Cop 21" qui ont fait part de leur expertise. Ce groupe est piloté par Aurélie BAUDHUIN Responsable de la Recherche ISR chez Meeschaert Asset Management.

L'AFG remercie également les sociétés ayant participé à l'enquête :

A2 GESTION
ACOFI GESTION
AGICAM
AMUNDI
AXA IM
BNPP INVESTMENT PARTNERS
CANDRIAM
CARMIGNAC GESTION
CEDRUS ASSET MANAGEMENT
CM CIC AM
COMGEST S.A.
CONVICTIONS AM
CPR AM
ECOFI
EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
EXTEND AM
FEDERAL FINANCE GESTION
FEDERIS GESTION D'ACTIFS
GROUPAMA AM
HERMITAGE GESTION PRIVEE
HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
HUMANIS GA
INFRA GESTION
LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
LBPAM
LMBO
MEESCHAERT AM
METROPOLE GESTION
NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS
OFI AM
SILVER TIME PARTNERS
SYCOMORE AM
SWISS LIFE REIM
TRUSTEAM FINANCE



L'AFG ET L'ISR

L'AFG, qui représente les professionnels de la gestion d'actifs pour compte de tiers, a décidé d'apporter, depuis l'année 2000, son plein appui au développement en France de la gestion financière socialement responsable.

Le marché de l'ISR en France représente aujourd'hui 230 Mds €. En octobre 2015, 331 fonds gérés par 47 sociétés de gestion ont adhéré au Code de transparence AFG-FIR.

La place prépondérante et le dynamisme de la France en matière d'ISR sont un « avantage concurrentiel de la Place de Paris », souligne Yves Perrier, le président de l'AFG.



(afg)

association française
de la **gestion financière**

31 rue de Miromesnil - 75008 Paris - Tél. : 01 44 94 94 00
www.afg.asso.fr

